

L'INATTENDU

ANNEE 2013



Le Mot du Maire

Ce nouveau numéro de l'inattendu me permet de vous présenter mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année 2014 à vous tous et à votre famille.

2013 fut une année sage sur le plan des investissements.

Malgré tout, nous nous sommes attachés à améliorer encore votre confort.

Le choix communautaire de positionner un centre de loisirs à NOVY confirme la vocation de notre commune à soutenir le service à la population.

La crise est toujours là, elle touche tout le monde y compris les collectivités territoriales. Leurs dotations ont été gelées en 2012 et 2013.

Afin d'instaurer un meilleur équilibre du temps à l'école, la réforme des rythmes scolaires implique le retour à la semaine de 4 jours et demi dès la rentrée 2014.

Ce dispositif nécessite une répartition harmonieuse des activités entre l'éducation nationale et la collectivité territoriale. Le financement à la charge des communes ne sera pas anodin loin s'en faut.

Les communautés de communes auront un rôle de plus en plus essentiel dans le schéma administratif, politique et culturel français.

Un nouveau défi s'offre également à nous dans les prochains jours : la construction d'un nouvel espace commun partagé et élargi. La Communauté de Communes du Rethélois vient en effet de s'agrandir et de s'ouvrir vers nos voisins. Elle devient Communauté de Communes du Pays Rethélois et passe de 18 à 65 communes.

Certes, les communes perdront une partie de leurs prérogatives, mais la mutualisation des moyens sera bénéfique pour tous, les communes ne perdront pas leur âme pour autant et resteront un maillon privilégié de notre organisation républicaine.

De plus en plus souvent, j'entends dire que NOVY bouge beaucoup. Merci aux Associations de la Commune pour leur dynamisme, leur efficacité, leur talent qui font la réussite des grands rendez-vous de notre village. Elles sont utiles au maintien de liens sociaux, si sympathiques.

Bien sûr, 2014, comme les années précédentes verra fleurir d'autres projets, certes d'une moindre ampleur budgétaire mais essentiels pour ce qu'on nomme communément le "vivre ensemble", et fondamentaux pour faire de NOVY CHEVRIERES la "commune à vivre".

Je vous souhaite une très bonne année 2014, beaucoup de bonheur et de prospérité et que vos vœux les plus chers se réalisent.

Yves BEGUIN



S O M M A I R E

Le mot du Maire		1
Mairie – Services		
	Le secrétariat de mairie	3
	L'état civil (naissance, mariage, décès)	4
	Carte Nationale d'Identité, Passeport	5-9
	Autorisation de sortie de territoire	9
	Recensement militaire	9
	Changement de domicile	10
	Inscription sur listes électorales	10
	Demande de travaux	10
	Civilité	10
Vie quotidienne		
	Ordures ménagères - Horaires de la déchetterie	11
	Eau potable	12-13
	SPANC	14
	OPAH	14-15
Les réunions du Conseil Municipal		16-21
Finances : le budget communal 2013		22 –23
Ccas - Site Internet		24
La vie de notre école		25-33
Les Associations		
	Les Amis du Prieuré - Le Précaré	34-35
	Le Comité des Fêtes	36-37
	Le Club de l'Amitié	38-39
	Les 100 Buts	40-41
	Société Sauvegarde de la Chasse et de la Nature	42
	Association Foncière	43
	Association de Gestion du cours de tennis	
Hommage à Henry ROBIDA		44-45
Une Championne à Novy-Chevrières et Quelques infos pratiques		46-47
Les Artisans et Commerçants de Novy-Chevrières		48

Mairie – Services :

MAIRIE :



Ouverture au public :

Lundi	de 9 heures à 12 heures
Mardi	de 14 heures à 17 heures
Vendredi	de 16 heures 30 à 19 heures 30.

Il est demandé de bien vouloir respecter ces horaires

N° téléphone : 03.24.38.21.38

N° fax : 03.24.38.35.34

NAISSANCE :

Lorsqu'il y a une naissance hors commune dans votre foyer, la commune de naissance de (s) l'enfant(s) doit prévenir la commune du domicile des parents de celle(s)-ci. Parfois, cette formalité n'est pas accomplie.

Venez présenter votre livret de famille à la mairie pour être sûr que votre ou vos enfant(s) sont bien déclarés pour pouvoir plus tard faire leur entrée à l'école, être appelé(s) pour le recensement militaire, être inscrit(s) d'office sur la liste électorale (à 18 ans), ...



Depuis le 1er janvier 2010, les parents domiciliés à Novy-Chevrières peuvent venir chercher au secrétariat de mairie un « **chèque cadeau naissance** » d'une valeur de 20 € pour abonder un compte ouvert à la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne pour leur nouvel enfant.

MARIAGE :

Prendre contact avec Monsieur le Maire pour fixer une date et un horaire.

Constituer un dossier composé de :

- 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois pour chacun des futurs époux.
- 1 photocopie d'une pièce d'identité pour chacun des futurs époux et des témoins.
- 1 justificatif de domicile des témoins si adresse différente de celle de la CNI.
- Le livret de famille s'il y a des enfants nés avant mariage et la copie de leur acte de naissance.
- 1 certificat du notaire en cas de contrat de mariage.



Si besoin, penser à la réservation de la salle du Foyer pour tous.

PACS :

Le dossier est à constituer auprès du Tribunal de Charleville.

DÉCÈS :

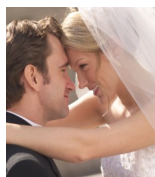
Déclaration à faire en mairie dans les 24 heures.

Fournir le certificat de décès (bleu) établi par le médecin et le livret de famille de la personne décédée.

État Civil de l'année 2013

Naissance

- | | |
|----------------------|--------------------------------|
| ○ Valentin GAROT | né le 14 janvier à Charleville |
| ○ Maé VASCONCELOS | née le 6 mars à Reims |
| ○ Camille BROST | née le 17 mai à Charleville |
| ○ Stephen CHAMPENOIS | né le 2 juin à Charleville |
| ○ Elena FAYNOT | née le 12 octobre à Reims |
| ○ Neela PROMPT | née le 29 octobre à Reims |
| ○ Théo PROISY | né le 8 décembre à Reims |



Mariage

- ◆ 25 mai : Fabrice DEHAYE et RABIATOU
- ◆ 1 juin : Mickaël THIRIET et Julie HOUPY
- ◆ 31 août : Joël PUJO et Patricia TOMBI MOUGNOL
- ◆ 14 décembre : Roger STAEGLE et Lysiane CHAPPUY

Décès



- ◇ Marie Thérèse MULLER décédée le 6 janvier 2013
- ◇ Annette ADIN épouse VIGNEAU décédée le 2 février 2013
- ◇ Pierre LEDOUBLE décédé le 5 juillet 2013
- ◇ Michel SCHLOSSER décédé le 2 août 2013
- ◇ Anne-Marie BOQUET épouse FRITTE décédée le 16 août 2013
- ◇ Madeleine VIOLET épouse GESSON décédée le 13 septembre 2013
- ◇ Pierre MARINIERES décédé le 23 novembre 2013
- ◇ Jean Marie DIDIER décédé le 9 décembre 2013
- ◇ Guy HEUILLY décédé le 9 décembre 2013



L'équipe municipale souhaite la bienvenue aux nouveaux Habitants de Novy-Chevrières et félicite les heureux parents. Elle adresse ses meilleurs vœux aux jeunes mariés et ses plus sincères condoléances aux familles des personnes disparues.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



Délivrance dans les lieux d'accueil (Hôtel de Ville ou mairies de quartier).

La carte d'identité a une durée de validité de 15 ans.

Première demande

pièces à fournir :

- deux photos d'identité (35 x 45 mm) identiques, récentes, la tête nue, de face, sur fond clair,
- un extrait de l'acte de naissance précisant la filiation (avec date et lieu de naissance des parents), délivré depuis moins de trois mois, à demander à la mairie du lieu de naissance ; au Service central de l'état civil, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes Cedex 9, si le demandeur est né à l'étranger.
- le livret de famille des parents du demandeur.
- le livret de famille pour les femmes mariées, veuves, divorcées.
- un justificatif de domicile récent tel que facture EDF, téléphone, quittance de loyer...
- un certificat de nationalité française, établi par le Tribunal d'Instance du lieu de résidence, si le demandeur est né à l'étranger, ou né de parents étrangers, ou nés eux-mêmes à l'étranger (le certificat de nationalité française peut être inutile si l'acte de naissance présenté est complété par une mention précisant que l'intéressé est de nationalité française).

Le formulaire de demande de carte nationale d'identité sera rempli et signé personnellement par le demandeur au guichet.

Renouvellement

pièces à fournir :

- deux photos d'identité (35 x 45 mm) identiques, récentes, la tête nue, de face, sur fond clair,
 - justificatif de domicile récent tel que facture EDF, téléphone, quittance de loyer...
- attention** : les demandes de renouvellement de carte nationale d'identité cartonnées doivent être considérées comme première demande.

Modification

pièces à fournir :

- deux photos d'identité,
- l'ancienne carte,
- le justificatif concernant la modification à apporter.
- justificatif de domicile





MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

10+5 ans

La validité de la carte d'identité
passe à 15 ans.



L'Etat simplifie vos démarches

- Les cartes d'identité délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 seront valables 15 ans.
- Les cartes valides au 1^{er} janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.
- Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.
- Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations

www.interieur.gouv.fr

www.diplomatie.gouv.fr



10+5^{ans}



■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

Demande concernant un mineur



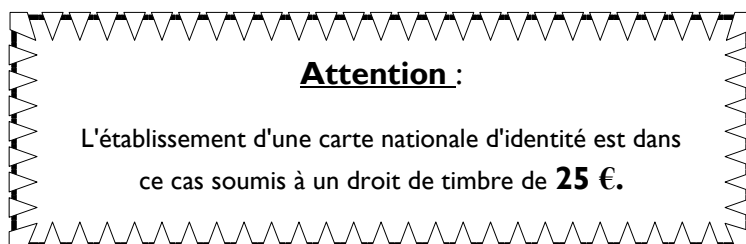
En présence du parent qui détient l'autorité parentale.

pièces à fournir :

- Deux photos d'identité (35 x 45 mm) identiques, récentes, la tête nue, de face, sur fond clair,
- Un extrait de l'acte de naissance précisant la filiation (avec date et lieu de naissance des parents), délivré depuis moins de trois mois, à demander à la mairie du lieu de naissance ; au Service central de l'état civil situé 11 rue de la Maison Blanche , 44941 Nantes Cedex 9, si le demandeur est né à l'étranger,
- Le livret de famille des parents du demandeur.
- Justificatif de domicile récent tel que facture EDF, téléphone, quittance de loyer...
- Un certificat de nationalité française, établi par le Tribunal d'Instance du lieu de résidence, si le demandeur est né à l'étranger, ou né de parents étrangers, ou nés eux-mêmes à l'étranger (le certificat de nationalité française peut être inutile si l'acte de naissance présenté est complété par une mention précisant que l'intéressé est de nationalité française).
- En cas de divorce ou de séparation de corps, le dispositif du jugement qui a désigné le ou les parents exerçant l'autorité parentale sur ce mineur. Si l'instance est en cours, l'ordonnance du tribunal qui a statué sur l'exercice de l'autorité parentale.
- En cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale dans la famille naturelle, un acte de communauté de vie ou une déclaration conjointe. Si les parents de l'enfant naturel sont séparés, le dispositif du jugement qui a désigné le ou les parents exerçant l'autorité parentale.
- En cas de délégation ou de déchéance de l'autorité parentale, la décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation.
- En cas de tutelle, la délibération du conseil de famille ou la décision de justice désignant le tuteur.

Perte ou vol

Pièces à fournir : les pièces à fournir sont les mêmes que pour la première demande. Une déclaration **de vol** établie par le commissariat d'arrondissement du domicile, ou **de perte** (établie par le commissariat ou la mairie) devra en outre être jointe.



PASSEPORT

Depuis le 10 mars 2009, la procédure pour obtenir un passeport a changé.

La demande ne se fait plus à la mairie de Novy-Chevrières.

Dorénavant, 15 communes du département des Ardennes ont la possibilité de délivrer un passeport biométrique.

Il s'agit des communes de :

Attigny	Bogny/Meuse	Carignan	Charleville-Mézières	Château-Porcien
Givet	Juniville	Nouzonville	Rethel	Revin
Sedan	Signy l'Abbaye	Signy-le-Petit	Vouziers	Vrigne-aux-Bois



Le formulaire à remplir est distribué dans une de ces communes. Ensuite, votre passeport vous est remis par la mairie où vous avez déposé votre demande.

Le nouveau passeport biométrique est délivré sans condition d'âge à tout français qui en fait la demande. Il a une durée de validité de 10 ans pour les majeurs et de 5 ans pour les mineurs.

Depuis le 1er janvier 2009, le montant du droit à acquitter est de 89 € pour un majeur, 45 € pour un mineur de 15 ans et plus, de 20 € pour un mineur de moins de 15 ans.

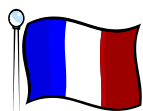
(Pour plus de renseignements : <http://www.service.public.gouv.fr>)

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE :

Pour les enfants mineurs, elle est supprimée à compter du 01/01/2013. Désormais, ils devront voyager avec leur carte d'identité en cours de validité.



RECENSEMENT MILITAIRE



Le recensement militaire est OBLIGATOIRE

à 16 ans pour les garçons et les filles.

Si vous êtes né(e)s en 1998 :

Vous présenter à la mairie de votre domicile le mois de votre anniversaire (à 16 ans révolus) avec votre Carte Nationale d'Identité et le livret de famille de vos parents.

Cette démarche vous permettra :

- de vous inscrire aux examens (baccalauréat, permis de conduire,...) et concours soumis au contrôle de l'autorité publique,
- d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense.

CHANGEMENT DE DOMICILE



Vous allez quitter la commune, signalez votre nouvelle adresse.

Vous arrivez à Novy-Chevrières, présentez-vous à la mairie muni de votre livret de famille afin de préciser vos noms, adresse, composition de votre famille, lieu de scolarité des enfants,

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales étant obligatoire pour pouvoir voter, les jeunes gens qui atteindront l'âge de la majorité (18 ans) le 28 février 2014 au plus tard ainsi que les personnes nouvellement arrivées dans la commune peuvent se présenter au secrétariat de mairie jusqu'au 31 décembre 2014 pour accomplir les formalités nécessaires à leur inscription pour leur permettre de voter, l'année suivante, à compter du 1er mars 2015

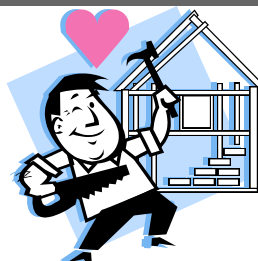


Vous munir de votre carte nationale d'identité ou passeport et du livret de famille de vos parents et d'un justificatif de domicile.

TRAVAUX

Toutes constructions nouvelles, modifications de façade ou de toiture, .etc ... doivent **IMPERATIVEMENT** faire l'objet d'une demande de permis de construire / d'aménager ou de déclaration préalable pour en obtenir l'autorisation.

Les imprimés sont à retirer en mairie.



CIVILITE

LES HAIES :

Selon la loi les haies mitoyennes avec la commune doivent être taillées à une hauteur de 2 mètres. L'élagage des haies le long des voies communales est à la charge des riverains.

LE BRUIT :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que : du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

ORDURES MENAGERES



Le ramassage des ordures ménagères est effectué chaque :

↳ **MERCREDI** matin pour Novy et pour Chevrières

Les poubelles n'ayant rien de décoratif, il serait souhaitable que celles-ci soient sorties la veille et non pas deux jours avant et rentrées le jour même du ramassage. N'oubliez pas de fermer vos sacs.



Pour la collecte sélective,

Fin février chaque foyer sera équipé d'un conteneur pour la collecte sélective, chaque conteneur sera rattaché par une convention à l'adresse du domicile correspondant.

Un ramassage tous les 15 jours des sacs est effectué le **MERCREDI** matin également. Si le jour de ramassage tombe un jour férié, la collecte ne sera pas assurée.

Jours et horaires d'ouverture de la déchetterie

	Horaires d'hiver du 1er novembre au 30 avril		Horaires d'été du 1er mai au 31 octobre	
	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi
Lundi	Fermée	14 h à 17 h	Fermée	13 h 30 à 18 h
Mardi	9 h à 12 h	13 h 30 à 17 h	9 h à 12 h	13 h 30 à 18 h
Mercredi	9 h à 12 h	13 h 30 à 17 h	9 h à 12 h	13 h 30 à 18 h
Jeudi	9 h à 12 h	13 h 30 à 17 h	9 h à 12 h	13 h 30 à 18 h
Vendredi	9 h à 12 h	13 h 30 à 17 h	9 h à 12 h	13 h 30 à 18 h
Samedi	9 h à 12 h	14 h à 17 h	9 h à 12 h	13 h 30 à 18 h

La déchetterie est fermée les dimanches et jours fériés

Quatre conteneurs uniquement réservés aux VERRES sont mis à votre disposition, un à Chevrières (à l'intersection de la route de Chevrières et de la ruelle Suttin) et deux à Novy (au croisement de la rue du Pont Taillant avec la rue de l'Eglise), le quatrième Rue du Chemin Vert.

EAU



Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S I A E P) de l'Est Rethélois dont le siège est à la mairie d'Amagne (03.24.72.08.10) établit une facture en début d'année pour le règlement de l'abonnement et un relevé de compteurs d'eau est effectué à la fin du troisième trimestre pour pouvoir émettre une facture de consommation de l'année en cours.

Fuite d'eau

Sur le réseau :

Veuillez prévenir rapidement la mairie au 03.24.38.21.38 (prise en charge par le Syndicat des Eaux).

Après compteur, chez vous :

Veuillez vous adresser à un réparateur de votre choix (intervention à votre charge).

L'ARS de Champagne-Ardenne vous informe...

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2012 DE LA QUALITE DE L'EAU

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
SYNDICAT DES EAUX DE L'EST RETHELOIS



Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2012, le contrôle sanitaire dans le département des Ardennes a donné lieu à **2320** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.
- Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.

1 ORIGINE DE VOTRE EAU



L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **S29 EST RETHELOIS**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **régie intercommunale**.

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de désinfection.

2 LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 14
Nombre d'analyses non conformes : 0



Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Présence d'éléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50mg/l.

Teneur moyenne : 42,3 mg/l



Eau présentant une teneur en nitrates élevée, sans restriction d'usage pour la santé

Pesticides

Les normes ? Présence de substances chimiques utilisées pour protéger les cultures, désherber ou entretenir les voiries. La teneur ne doit pas excéder 0,1µg/l.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l



Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 40,7 °F



Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,15 mg/l



Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

3 AVIS SANITAIRE GLOBAL :



Eau de bonne qualité.

Plus d'informations : ARS de Champagne-Ardenne - Délégation territoriale des Ardennes
18 avenue François Mitterrand - 08013 Charleville-Mézières cedex - Tél : 03 24 59 72 00
www.ars.champagne-ardenne.sante.fr

SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) : votre interlocuteur privilégié pour toutes les questions d'assainissement autonome.

Mis en place en 2007 sur le bassin rethélois, constitué des quatre structures intercommunales de l'Asfeldois, du Junivillois, des Plaines du Porcien et du Rethélois, et sur le périmètre du SIVOM de Machault, le Service Public d'Assainissement Non Collectif ou plus communément « S.P.A.N.C. » a pour mission de vous apporter une assistance technique dans le cadre de la création ou de la modification de votre installation d'assainissement non collectif et d'élaborer les contrôles nécessaires à l'établissement de la conformité de votre installation. Les contrôles du S.P.A.N.C. doivent être réalisés en parallèle de votre dépôt de permis de construire en mairie et sont obligatoires, depuis le 1^{er} janvier 2011, pour toute transaction immobilière.

OPAH



NOUVEAU REGIME DES AIDES ANAH

Depuis le 10 juillet 2013 élargissement des modalités de subventionnement.

Dans le cadre du **Programme Habiter Mieux**, l'ANAH avait souhaité orienter et subventionner de manière marquante **les propriétaires souhaitant engager des travaux en vue de la réalisation d'économies d'énergie**. Néanmoins l'ANAH, a souhaité sur l'année 2013, continuer à valoriser et subventionner davantage les travaux portant sur les économies d'énergie. Elle a, pour mi-2013, mis en place un nouveau régime d'aides.

1°. Majoration des plafonds de ressources pour les Propriétaires Occupants :

Depuis le 10 juillet 2013, l'ANAH a majoré les plafonds de ressources, souhaitant ainsi cibler davantage de propriétaires occupants.

A titre indicatif, une personne seule, début 2013, ne devait pas dépasser un Revenu Fiscal de Référence de **11 871 €** pour prétendre à une aide ANAH....désormais le nouveau régime permet une intervention de l'ANAH jusqu'à un Revenu Fiscal de Référence de **18 170 €**. Soit une augmentation des barèmes de **53%**.

Cette augmentation étant à appliquer quel que soit le nombre de personnes par ménage, il est important qu'avant tout lancement de travaux les propriétaires prennent contact avec l'opérateur, le PACT Ardennes, afin de lister les possibilités de financement susceptibles d'être envisagées.

2°. Majoration des taux d'intervention de l'ANAH et Prime « AIDE DE SOLIDARITE ECOLOGIQUE » (ASE)

2.1°. Chez les Propriétaires Occupants

Aides ANAH :

Subventions de 35 ou 50% selon les plafonds de ressources des propriétaires dans un plafond de travaux de 20 000 € HT (contre 20 ou 35 % ancien régime...)

Prime **ASE** de 3 500 € en complément de la subvention allouée (contre 2 100 € ancien régime...)

Fonds Commun :

Prime complémentaire de 500 €

Les conditions d'éligibilité :

Propriétaires occupants relevant des nouveaux plafonds de ressources ANAH (Très Modestes et Modestes)

Travaux liés aux économies d'énergie dont leur réalisation met en évidence un **gain énergétique supérieur à 25%**

2.2°. Chez les Propriétaires Bailleurs

En complément d'une subvention ANAH, le propriétaire bailleur peut bénéficier de l'**Aide de Solidarité Écologique** si la performance énergétique réalisée sur son logement est d'au moins **35 %** et si le logement est répertorié en classe « **C** » après travaux.

Le montant de l'**ASE** est de : **2 000 €** par logement

Vous envisagez des travaux liés aux Économies d'Énergie ou au maintien à domicile (Adaptation)....Renseignez-vous, quelles que soient vos ressources, des aides existent et peuvent être allouées... !

Pour nous contacter....

par téléphone au **03.24.58.42.82**

dans les différentes permanences tenues sur le territoire du Pays rethémois :

Rethel : Tous les jeudis de 09h00 à 12h00 dans les locaux du Pays rethémois (3, Quai d'Orfeuill à Rethel).

Château-Porcien : Tous les mercredis de 09h00 à 10h30 dans les locaux de la Communauté de Communes des Plaines du Porcien (2, Rue de la Barre).

Juniville : Tous les mercredis de 11h00 à 12h30 dans les locaux de la Communauté de Communes du Junivillois (3, Rue du Moulin).

Asfeld : Tous les mercredis de 14h00 à 15h30 dans les locaux de la Communauté de Communes de l'Asfeldois (20, Rue de Bignicourt).

par courrier à : **PACT Ardennes
OPAH du Pays rethémois
103, Cours Aristide Briand**

Les Conseillers
Municipaux

Maire : BEGUIN Yves

1^{er} Adjoint : COUYET Nicole

2^{ème} Adjoint : CAILLE Daniel



Conseillers : COSPIN Pierre, EVRARD Frédérique, GEOFFROY Céline, LEFÈVRE Bruno, LEJEUNE Thierry, LE PEUC'H Régis, MAYOT Régis, SCHWEITZER Isabelle, SIMON Christine, STEVENIN Bernard, UNDREINER Guy, VIOLET Odette,

LES SEANCES DU
CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 25 Février 2013 :

. Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2013 :

* CCAS	2 800 €
* Club de l'Amitié	610 €
* Comité des Fêtes	5 000 €
* ADMR de Lucquy	350 €
* Lutte contre le Cancer	153 €
* VMEH (visiteur médical en milieu hospitalier)	50 €
* Ass. Familles Rurales	250 €
* SSCN (Société Sauvegarde Chasse Nature)	230 €
* Ass. Les 100 Bûts	500 €
* Donneurs de sang	160 €
* Ass. Sportive Collège Vallière	50 €
* Jeunes Sapeurs Pompiers de Rethel	50 €
* Ass. Des Parents d'Elèves de Novy Ch.	600 €

. Monsieur le Maire présente un devis concernant l'achat de matériel de déneigement, en cas d'achat il serait nécessaire de passer une convention avec un agriculteur. Le Conseil décide de reporter sa décision.



. Le Conseil accepte la participation financière présentée par la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes de Prix les Mézières concernant le renforcement du réseau basse tension.



. Décide de renouveler le contrat de balayage des voiries communales. 4 Passages sont effectués chaque année.

. Monsieur le Maire présente une étude de programmation urbaine et paysagère des rues de la commune, le Conseil décide de contacter d'autres bureaux d'études pour pouvoir comparer.

. Le Conseil émet un avis favorable à la dissolution du syndicat d'électrification de l'Aisne et du Porcien en application du Shéma Départemental de Coopération Intercommunale.

◇ Décide d'adhérer à l'association de la loi 1901 « Conseil National des Villes et Villages fleuris » pour un coût annuel de 90 € en 2013.



Séance du 18 Mars 2013:

. Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2012, qui laisse apparaître :

- en section de Fonctionnement :	un excédent de	164 180.55 €
- en section d'investissement :	un excédent de	138 500.15 €

Un EXCÉDENT DE CLÔTURE de **302 680.70 €**

. Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2012, qui laisse apparaître :

- en section de Fonctionnement :	un excédent de	164 180.55 €
- en section d'investissement :	un excédent de	138 500.15 €

EXCÉDENT DE CLÔTURE de **302 680.70 €**

. A l'unanimité, Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2012, à savoir 164 180.55 € comme suit :

* Vu un reste à réaliser en dépenses d'investissement de 61 801.00 €

* Vu l'excédent d'investissement de 138 500.15 € qui permet de combler les dépenses engagées non mandatées.

⇒ affectation à l'excédent reporté de la somme de 164 180.55 € en recettes de fonctionnement au compte 002

. Le Conseil Municipal refuse le projet de périmètre de fusion des Communautés de Communes de l'Asfeldois, du Junévillois, des Plaines du Porcien et du Rethélois avec intégration de la commune de Corny-Machéroménil parce qu'il a été élaboré avant que les simulations budgétaires et fiscales aient été faites. L'harmonisation obligatoire de la fiscalité des 4 communautés qui en découle aura un impact inacceptable et entraînera soit une forte baisse du budget communal, soit une forte augmentation sur les impôts ménage.



• A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de la Société TIRELIGNE pour le traçage d'un terrain de tennis sur l'ancien terrain de tennis situé derrière la mairie.



• Décide d'acheter une lame de déneigement, de passer une convention avec un exploitant agricole pour déneiger les voies communales avec cette lame. Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2013;

• Décide de n'accorder aucune subvention à l'association « les 100 Buts » parce qu'elle n'a fait aucune demande pour cela. La subvention pour « Familles Rurales » est suspendue. Une subvention est allouée pour l'année 2013, à l'association « PRECARE-LE PRIEURE DE NOVY-CHEVRIERES A RENOVER ET A ENTRETENIR » de Novy-Chevrières, nouvellement créée dont la déclaration a été faite en sous préfecture de Rethel le 28 Février 2013.

• Le Maire expose les objectifs du projet d'extension du réseau d'eau situé Ruelle Sutin. Le Conseil accepte que l'extension du réseau d'eau soit confiée au Syndicat des Eaux de l'Est Rethélois.

• Le Conseil soutient les communes de Lucquy et de Poix-Terron dans leur demande d'améliorer la desserte des liaisons TER entre Reims et Sedan en ajoutant des arrêts supplémentaires dans leurs gares.

Séance du 8 Avril 2013:

• A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de diminuer ces taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2013 pour tenir compte de la fiscalité supplémentaire de la Communauté de Commune du Rethélois, comme suit :

* Taxe d'habitation	9.11 %
* Taxe foncier bâti	13.41 %
* Taxe foncier non bâti	15.31 %

• Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2013, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- ◇ - en section de fonctionnement : 412 373 €
- ◇ - en section d'investissement : 230 200 €

Séance du 17 Juin 2013:



• Le Conseil Municipal décide de retenir comme maître d'œuvre l'agence Nathalie T'KINT de Lille pour la mission relative à la restauration des couvertures de l'église de Novy-Chevrières classée monument historique le 16 Août 1912.

- Décide le renouvellement du contrat d'assistance technique pour les installations de chauffage pour le bâtiment mairie-école.
- Décide d'amortir sur cinq ans les travaux réalisés en 2012 dans la commune sur le réseau d'eau concernant la défense incendie route de Charleville.
- Décide d'amortir sur cinq ans les travaux réalisés dans la commune sur les réseaux d'eau, d'électricité et de France Télécom.
- Décide d'acheter une remorque pour le tracteur tondeuse de la commune pour une valeur de 360 €
- Décide de demander des devis pour connaître le coût d'un aménagement classique et d'un aménagement paysager du nouveau cimetière communal.
- Charge Monsieur Le Maire de demander des devis pour pouvoir faire une demande de subvention concernant l'allongement de l'accès piétonnier du trottoir du côté pair du N° 46 de la route de Charleville vers le n°2 de la rue de Tivoli.

Séance du 1 Août 2013:

- Le Maire expose le transfert de la zone d'activités Rethel Est VI à la Communauté de Communes du Rethelois. Le Conseil accepte le transfert.
- Le Maire expose que suite à la création de la Communauté de Commune du Pays Rethelois au 1er Janvier 2014, il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant. Le Conseil Municipal décide de maintenir les délégués en place, Yves BEGUIN : titulaire et Céline GEOFFROY : suppléante.
- Le Maire informe le Conseil que Monsieur LOZINGOT Patrice propose la création d'une nouvelle association pour la gestion du cours de tennis de Novy-Chevrières. Le Conseil décide d'attribuer une subvention de 300 €.

Séance du 14 Octobre 2013:

- Le Conseil approuve le rapport modifié de la CLECT intégrant les nouvelles clauses d'évolution de l'attribution de compensation ainsi que le montant des attributions de compensation définitives pour l'année 2013.
- Le Maire informe les Conseillers de la fin des travaux d'extension des réseaux Ruelle Suttin.
- Le Conseil décide l'achat d'une tronçonneuse pour les travaux des agents techniques communaux.

Séance du 25 Novembre 2013:

- A L'unanimité, le Conseil Municipal décide de signer une convention avec la Famille LEPEUC'H pour le déneigement des voies communales.
- A L'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner le nom de Salle Pierre LE-DOUBLE à la salle des fêtes.
- Le Conseil accepte la demande de subvention des écoles pour l'achat de deux tableaux interactifs numériques d'une valeur de 5 900 €. La Communauté de Communes prend en charge 25 % de la dépense, la Commune et l'association des parents d'élèves participent à la hauteur de 400 € chacun, le solde est à la charge de la caisse des écoles.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs pour l'année 2014 comme suit :

Salle du Foyer pour Tous :



- Contribuables de Novy-Chevrières	145 €
- Non contribuables de Novy Chevrières	220 €
- Réunions et colloques	95 €
- Vins d'honneur	45 €
- Mise à disposition suite à décès	
Pour les Habitants de Novy-Chevrières	gratuit
Pour les Personnes de l'extérieur	45 €
- Le couvert	0.62 €

Une table et deux bancs : 5 €.

Cimetière et Columbarium :

- Pour le cimetière de Novy-Chevrières	
. Une concession cinquantenaire	70 €
- Columbarium de Novy-Chevrières	
. Case (de trois urnes maximum)	
▷ Concession trentenaire	900 €
▷ Concession cinquantenaire	1 200 €
. Cavurnes (de quatre ou cinq urnes maximum)	
▷ Concession trentenaire	1 200 €
▷ Concession cinquantenaire	1 600 €
- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	50 €



- La Commune décide de signer une convention avec la Communauté de Communes du Re-thélois pour l'utilisation de la balayeuse en commun, soit six passages annuels.
- Monsieur CAILLE fait part au Conseil Municipal du Conseil d'Ecole qui a eu lieu le 5 novembre et communique la répartition des élèves dans chaque classe :

26 Maternelles

16 CP CE1

17 CE2 CM1 CM2



Les lundi et jeudi, une institutrice supplémentaire intervient pour les cycles 2 et 3 afin d'aider les enfants en difficulté.

Des travaux d'habillage des poteaux de la cour de l'école ont été réalisés.

Les projets de l'école : visite de NOCTURIA et fêtes de fin d'année.



Le BUDGET COMMUNAL 2013 :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

. 1 - Virement à la section d'investissement	37 419 €	12 %
. 2 - Charges à caractère général (combustibles, fournitures, entretien voirie, bâtiments, ordures ménagères ...)	88 520 €	29 %
. 3 - Frais de personnel	84 670 €	27 %
. 4 - Autres charges de gestion courante	52 734 €	17 %
. 5 - Remboursement intérêts des emprunts	2 437 €	1 %
. 6 - Charges transférées	30 200 €	10 %
. 7 - Charges exceptionnelles	1 000 €	1 %
. 8 - Réserve financière non affectée	10 720 €	3 %
	-----	-----
TOTAL	307 700 €	100 %

Recettes de fonctionnement

. 1 - Dotations et participations (venant de l'Etat)	133 645 €	43 %
. 2 - Impôts et taxes (dont les taxes locales)	98 562 €	33 %
. 3 - Excédent de fonctionnement reporté	59 508 €	19 %
. 4 - Ventes diverses	10 405 €	3 %
. 5- Autres produits de gestion courante (dont revenus des immeubles communaux)	5 580 €	2 %
	-----	-----
TOTAL	307 700 €	100 %



27.189,22 €
04.437,25 €
58.897,02 €
12.125,23 €
125.256,25 €
2.568,99 €
14.544.254,21 €
89.256,01 €
998,54 €
587.554,23 €
89,78 €
78.548,25 €
3.548.871,89 €
204.254,00 €
978,66 €
87.581,22 €
56.587,25 €

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

. 1 - Les opérations d'investissement :	93 214 €	83 %	
- Droit d'utilisation logiciel mairie	2 326 €	- Achat d'une tronçonneuse	404 €
- Site internet	20 €	- Achat de conteneurs	432 €
- Participation extension réseau	2 531 €	- Achat terrain agrandissement cimetière	69 775 €
- Etude restauration toiture de l'église	3 420 €		
- Achat de panneaux de signalisation	1 120 €		
- Achat photocopieur	9 540 €		
- Achat d'une remorque	355 €		
- Extension réseau télécom	3 292 €		
. 2 - Remboursement capital emprunts :	19 289 €	17 %	
TOTAL	112 503 €	100 %	

**Recettes d'investissement**

. 1 - Virement de la section de fonctionnement	32 008 €	28 %
. 2 - Dotation fonds divers et réserves	22 316 €	19 %
. 3 - Subvention d'équipement	33 180 €	29 %
. 4 - Produit de cession	28 307 €	24 %
TOTAL	115 811 €	100 %

Le CCAS

Le CCAS a distribué cette année, des colis à nos aînés de plus de 68 ans, à l'occasion des fêtes de fin d'année...



Le Site INTERNET

novychevrières.fr : le site Internet de notre village

Vous pouvez toujours aller consulter le site qui a pour vocation de :

- Vous donner accès rapidement aux informations.
- Améliorer notre communication habitants/élus et élus/habitants.
- Améliorer notre réactivité (ex: coupure d'eau, travaux, ..).
- Offrir un espace aux associations.
- Un lien direct avec les écoles : <http://sepia.ac-reims.fr/ec-novy>
- Un lien direct avec le comité des fêtes:
<http://comitedesfetesdenovychevrieres.e-monsite.com>

Le site a été complété par un onglet **urbanisme** reprenant toute la réglementation du plan local d'urbanisme, accompagné des plans.



Novy-Chevrières



Accueil

Le Conseil Municipal

Etat Civil

Infos pratiques

Les Associations

Artisans

et Commerçants

Le Village en images

L'Actualité

Urbanisme Inscrivez vous

L'Innatendu

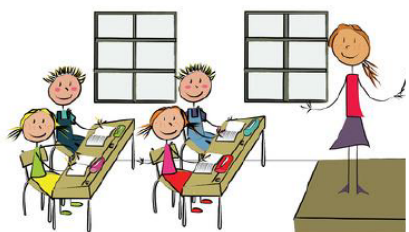
La vie de notre école

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Coordonnées de l'école : 03.24.72.31.16

Coordonnées de l'APE : apenovy@hotmail.fr

La troisième classe est réouverte !!!!!






Le corps enseignant :

Mr Mathieu, Directeur, Enseignant en Maternelle
Mme Lequeux, Enseignante en CP et CE1,
Mme Scott, enseignante en CE2, CM1 et CM2
sans oublier Mme Lelarge ATSEM

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles enseignantes et une bonne année scolaire à Novy

Les effectifs (au 01.11.13)

-  **Classe de Mr Mathieu : 26 élèves**
-  **Classe de Mme Lequeux : 16 élèves**
-  **Classe de Mme Scott : 17 élèves**

Effectif total de l'école : 59 élèves



Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles familles de l'école

Les représentants des parents d'élèves pour l'année 2013/2014

Cette année les élections ont eu lieu le 17 octobre.

Les élues sont : Mmes Flécheux ,Lozingot et Prompt en Titulaires


Mmes Joly, Brost et Valentin en suppléantes

Les représentantes des parents d'élèves participent aux 3 conseils d'école annuels et forment ainsi un relai entre l'équipe enseignante et les parents d'élèves.

N'hésitez pas à les contacter. (apenovy@hotmail.fr)



Manifestations et sorties de l'année dernière :

 **Décembre** : marché de Noël ; vente d'objets fabriqués par les enfants et par les parents au profit de l'école

✍ **Décembre** : Spectacle de Noël ; les enfants ont invité leurs parents à venir les voir sur « scène ». Le père Noël est venu avec une hotte bien remplie pour le plus grand plaisir de tous. Nous le remercions pour sa générosité et pour sa présence. Le goûter a été organisé par l'ensemble des parents de l'école et a été pris en collectif dans une ambiance festive et très conviviale.



✍ **Février** : Carnaval de l'école : défilé dans les rues du village et goûter collectif à la salle des fêtes : crêpes et jus d'orange. Lancer de Confettis et Petite mise en scène dans les rues
Merci aux habitants (trop peu nombreux) qui sont sortis pour applaudir les enfants.
Merci aussi à ceux qui ont donné des friandises (qui sont toujours très appréciées).



- ✎ **Avril** : Tirage de la tombola
- ✎ **Mai** : Vente de crêpes et de gaufres le jour de la fête patronale.
- ✎ **Juin** : Sortie de fin d'année à la ferme de Liart et à Zig Zag park



- ✎ Un grand spectacle à l'Atmosphère a réuni le 11 juin plusieurs écoles du rethélois dont Novy Chevrières. Un professeur de chant venait régulièrement faire répéter les enfants du CE2 au CM2 sur des chansons allant de Schubert à Gershwin.



✍ **Juin** : kermesse de Fin d'année. Un immense succès pour cette fête. Au programme : spectacle des enfants, jeux traditionnels, repas convivial. 120 repas ont été servis.

L'après midi s'est conclu par un concours de boules carrées pour les adultes et par quelques rebonds dans un château gonflable pour les plus jeunes.

Toujours beaucoup de bonne humeur et de convivialité pendant cette journée.



✍ Visite à la caserne des pompiers de Rethel. Les enfants ont été accueillis très chaleureusement et ont pu découvrir beaucoup de matériels. Ils ont tous porté la grande lance et sont montés dans la nacelle.



✎ Les olympiades : le dernier jour de l'année. Une grande marche a été organisée par les enseignants, suivie d'un pique-nique dans la cour de l'école. Les parents y étaient conviés. L'après-midi fut consacrée aux olympiades puis un goûter à base de fruits de saison a été partagé.

L'association des parents d'élèves a offert une calculatrice scientifique aux élèves de CM2 pour leur entrée en 6^{ème}.

Pour conclure cette journée et l'année scolaire 2012/2013, un lâcher de ballons a eu lieu derrière l'école.

Le programme de cette année scolaire 2013/2014

- ✎ le 13 décembre : Marché de Noël , à la salle des fêtes
- ✎ Le 15 décembre : arbre de Noël, avec un intervenant extérieur, à la salle des fêtes
- ✎ Le 20 décembre : spectacle des enfants : salle des fêtes
- ✎ Le 21 février : défilé du carnaval
- ✎ En avril : tirage de la tombola
- ✎ Grande lessive
- ✎ Visite à Nocturnia (financée par l'école)
- ✎ Le 9 juin : vente de crêpes et de gaufres à la fête du village
- ✎ En juin : sortie de fin d'année (financée par l'école)
- ✎ Le 21 juin : kermesse de l'école
- ✎ 4 juillet : olympiades et lâcher de ballons

La bibliothèque

Tous les lundis après-midi, les élèves de l'école viennent emprunter un livre à la bibliothèque. Les livres sont régulièrement renouvelés grâce au passage du bibliobus.



Début des festivités de fin d'année scolaire 2013/2014

Le 28 Novembre marquait le début des festivités de cette fin d'année avec la distribution à tous les élèves de l'école d'un calendrier de l'Avent, offert par l'association des parents d'élèves ! Les élèves ont normalement compris qu'il faut attendre dimanche, et ne manger qu'un seul chocolat par jour...



Sortie de la Saint Nicolas 3/12/2013

Sortie de la Saint Nicolas ce mardi matin, offerte par la Communauté de Communes. Au programme : petit tour en bus, découverte de la salle L'Atmosphère de Rethel, projection du film « L'incroyable Noël de Grabouillon », petite visite du Saint Nicolas... mais également du père Fouettard ! et remise d'une brioche avant le retour!



Spectacle de Noël le 15 Décembre 2013



Le spectacle était offert aux enfants de l'école et à leurs parents . Un grand moment de bonheur partagé.

Spectacle des enfants le 20 Décembre 2013



Remerciements : Nous tenons à remercier :

- ✍ **Les enseignants** qui donnent de leur temps afin de préparer les manifestations de l'année.
- ✍ **Tous les bénévoles** qui s'investissent pour que chaque événement soit une réussite.
- ✍ **Les habitants du village** qui participent (de près ou de loin) aux événements de l'école, en se déplaçant au marché de Noël, en participant au carnaval ou au repas de la kermesse.
- ✍ **Mr Le Peuch** de nous faire une petite place le jour de la fête
- ✍ **Mme Morat**, qui fait traverser les enfants en toute sécurité et qui veille à ce que nos enfants retrouvent une classe propre tous les matins.
- ✍ **Mr Le Maire**, et l'ensemble du conseil municipal pour le soutien logistique apporté lors de chaque manifestation et pour le versement de la subvention.

Nous adressons à chacun d'entre eux ainsi qu'à l'ensemble du village nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette année 2014.

Nouveauté à l'école de Novy Chevrières

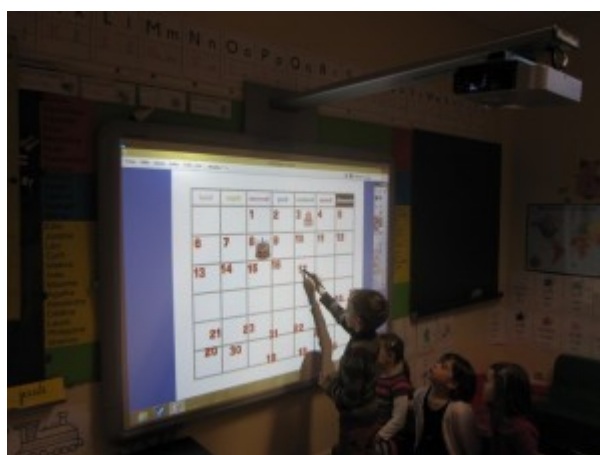
Un vendredi matin, les élèves ont eu une grosse surprise car une livraison très attendue a eu lieu pendant la nuit : la classe de maternelle se dote à son tour de 5 postes informatiques dédiés aux élèves.



Un grand merci au Centre en Route de Navigation Aérienne (CRNA) de l'Est à REIMS, à Monsieur Béguin maire, et à l'Association des Parents d'Elèves !

A la rentrée des vacances de Noël, les enfants ont eu une nouvelle surprise : un TBI, Tableau Blanc Interactif. (Comme leur « Nintendo » mais en plus grand)
Cet appareil combine un vidéoprojecteur, un écran interactif et un ordinateur, les 3 éléments interagissant les uns avec les autres. Les enfants peuvent donc non seulement observer des images, vidéos en grand format mais également et surtout agir directement sur celles-ci.

Exemple ce matin avec la création du calendrier du mois de janvier en grande section :



Merci à la Communauté de Communes, à la Mairie, et à l'Association de Parents d'Elèves pour avoir rendu ce nouveau projet possible.

L'Accueil Périscolaire : Un service à destination des Familles

L'accueil périscolaire de Novy Chevrières est une réussite.

Nous avons reçu 25 à 29 enfants, représentant environ 1 975 heures d'accueil et nous avons servi 1 968 repas à des tarifs uniformisés sur le Rethélois.

Notre audace est récompensée par un travail en partenariat avec les agents et les élus municipaux et intracommunautaires.

Cette action correspond aussi à un objectif plus large qui est de notre volonté de créer une continuité dans l'encadrement des enfants.

Le Centre Aéré de l'été 2013 fut un énorme succès. Il a également ouvert ses portes pendant les vacances de Pâques. Ses prestations seront reconduites en 2014.



Concernant l'accueil périscolaire, la porte d'entrée du local a été élargie pour se mettre aux normes (d'évacuation), ce qui nous permet d'accueillir jusqu'à 30 enfants. Il a fallu pour cela supprimer l'escalier hélicoïdal.

Les Associations :

Les Amis du Prieuré

Les responsables : **Nadine Stevenin**
Jean-François Janès

En 2013, les Amis du Prieuré ont reçu des visiteurs. L'église a été ouverte lors de la journée des Monuments Historiques, celle du circuit consacré aux églises accueillantes du rethélois, le jour de la brocante et sur demande.

Le Précaré

Précaré vient de souffler sa première bougie et avance à petits pas.

Notre association se construit grâce à ses adhérents, dont le nombre progresse et les projets qui les accompagnent nourrissent nos futures manifestations.

Bilan positif pour cette année 2013, nous espérons que l'année 2014 verra le commencement de la rénovation du Prieuré !

Toutes les bonnes volontés peuvent se joindre à nous.

Nous remercions Monsieur le Maire et ses Conseillers Municipaux pour leur soutien financier et moral.

La Présidente
Séverine GIANGOLA





Le Comité des Fêtes

Le Président : Monsieur LE PEUC'H Régis

Le Vice-président : Monsieur LAVERGNE Fabrice

La Trésorière : Madame LE PEUC'H Régine

Le Trésorier adjoint : Monsieur SIMON Pascal

Le Secrétaire : Monsieur PARAPEL Gilles

La Secrétaire adjointe : Madame LUDINART Valérie.

Année 2013

26	01	15	03	12	
24	19	09	10	25	
02	14	17	28	32	05
23	06	36	07	33	

* 07 Avril 2013 : Le Comité des fêtes de Novy-Chevrières a organisé son loto annuel, ce fut une chaleureuse journée qui a fait des heureux gagnants.

* 18,19,20 Mai 2013 : Organisation de la **Fête patronale** qui est subventionnée par la municipalité.



. **Samedi soir** : bal pour les jeunes animé par HARD'N SONO, soirée spéciale mousse et neige et distribution de maillots offerts par le comité.

. **Dimanche** : spectacle avec Patsy (chanteuse fantaisiste avec animation et danses). Cette année, elle nous a fait la surprise de venir avec un sosie de Johnny Hallyday. La prestation s'est déroulée dans la salle des fêtes.

. **Lundi** : Le traditionnel concours de boules en bois en doublettes (14 équipes y ont participé cette année). Pour ce week end, la météo n'était pas favorable pour les manifestations extérieures. Nous remercions les personnes présentes. Malgré les conditions météorologiques, le comité des fêtes a décidé de maintenir le concours de boules en bois et d'offrir une structure gonflable aux enfants à l'intérieur de la salle.

* **7 Juillet 2013** : L'organisation de la 18^{ème} **brocante** au centre du village a connu un vif succès. De nombreux exposants ont pris place sur les trottoirs pour le plus grand bonheur des chineurs ou visiteurs tout le long de la journée.



* **13 Juillet 2013**: Retraite aux flambeaux dans les rues du village, avec la réalisation d'un char et la distribution de lampions et de cocardes. Ceci suivi par un feu d'artifice effectué par les trois bénévoles agréés du comité des fêtes. Ce feu d'artifice a pu être réalisé grâce à la mise à disposition d'un terrain appartenant à Mr et Mme VADEZ James que l'on remercie vivement.



* **21 Juillet 2013** : Organisation d'une agréable journée de pêche à la truite à l'étang du Moulin de la Chut à Juniville. Durant la journée, une agréable complicité entre les pêcheurs et non pêcheurs s'est installée.



* **19 Octobre 2013**: Soirée dansante, qui a réuni 80 personnes à la salle du Foyer pour Tous dans une excellente ambiance.

RETROUVEZ CES MANIFESTATIONS SUR NOTRE SITE :

Année 2014 : dates des manifestations à retenir

<http://comitedesfetesdenovychevrires.e-monsite.com>

6 Avril :	Loto.
7, 8 et 9 Juin :	Fête patronale.
6 Juillet :	Brocante.
13 Juillet :	Retraite aux flambeaux + Feu d'artifice
20 Juillet :	Journée pêche.
11 Octobre :	Repas soirée dansante.

Un petit mot sur les bénévoles :

J'adresse mes remerciements aux bénévoles qui, malgré leurs astreignantes occupations, n'hésitent pas à prendre une partie de leur temps disponible pour s'associer aux activités du Comité des Fêtes et l'animation de notre village.

Les membres du Comité des Fêtes vous présentent
leurs meilleurs vœux pour l'année 2014.

Le Président, Régis LE PEUC'H

Le Club de l'Amitié

Le bureau, en 2013, a subi un changement, Mme FORZY Ginette s'étant retirée, il a donc fallu procéder au renouvellement du bureau :

<u>Présidente :</u>	<i>Mme LECLERE Josette</i>
<u>Vice-Président :</u>	<i>M. JASPIERRE Jean</i>
<u>Secrétaire :</u>	<i>Mme DUSSART Suzanne</i>
<u>Secrétaire adjointe :</u>	<i>Mme CERS Lydie</i>
<u>Trésorier :</u>	<i>M. DUSSART Jocelyn</i>
<u>Trésorière adjointe :</u>	<i>M. MORENVILLE Norbert</i>
<u>Vérificateur aux comptes :</u>	<i>Mme ROSSIGNOL Marie Claude</i>

A en juger par les adhésions des communes voisines, le Club compte 12 inscriptions de Novy et 20 de l'extérieur, l'équipe regrette l'absence des habitants de la commune. Pour 2014, quelques personnes du village nous rejoindront....

Les réunions ont toujours lieu le mardi après midi, une fois par mois. Celles-ci sont agrémentées de goûters et de jeux de sociétés (scrabe, triamino, belote).



Nous offrons aussi quelques repas concoctés par le restaurant de Novy « Le Bon Accueil » dont la renommée n'est plus à faire.

Ne restez pas isolés. Rejoignez nous au moins une fois pour rencontrer tous les membres du Club et vous déciderez d'adhérer si vous le souhaitez.

Cotisation annuelle 30 € pour les habitants de Novy et 40 € pour ceux de l'extérieur.

Calendrier 2014

- 14 Janvier : goûter
- 18 Février : gaufres
- 8 Mars : concours de belote
- 18 Mars : **repas**
- 15 Avril : goûter
- 13 Mai : goûter
- 17 Juin : goûter
- 16 Septembre : goûter
- 14 Octobre : **repas publicitaire**
- 18 Octobre : concours de belote
- 8 Novembre : loto
- 18 Novembre : gaufres
- 10 décembre : **repas de Noël.**



Les membres du bureau adressent leurs remerciements à Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour la subvention annuelle qui est toujours la bienvenue.

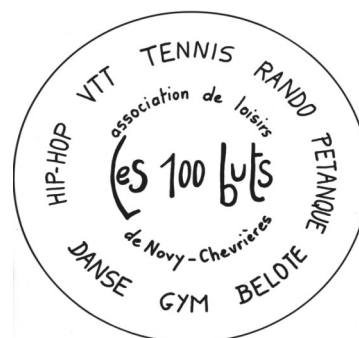
LES 100 BUTS

Composition du nouveau Bureau pour 2013

Présidente : Frédérique EVRARD

Trésorière : Patricia HARNAUD

Secrétaire : Florence LAVERGNE



L'association propose diverses activités : un concours de belote, un concours de pétanque, une journée pêche et un atelier de ScrapBooking.

LES MARCHES

Le manque de participants a causé l'annulation de l'activité marche.



CONCOURS DE BELOTE DU 17 FEVRIER 2013

Cette année, une vingtaine d'équipes se sont affrontées lors de notre concours de belote.



Bonne ambiance et bonne humeur étaient au rendez-vous.

CONCOURS DE BOULES DU 30 JUIN 2013

34 Equipes étaient présentes pour jouer sous un temps idéal.

Comme chaque année bonne ambiance.



L'ATELIER SCRAPBOOKING ET CARTERIE



Les ateliers se déroulent les lundi des semaines paires et le jeudi des semaines impaires de 14 heures à 16 heures et de 20 heures à 22 heures.

Le 1er novembre, a eu lieu une journée atelier permettant à toutes de se retrouver autour de deux projets « cartes de fin d'année » et « mini-album dans son canevas ».

Convivialité, « papotage » et partage étaient au rendez-vous !!!

A noter les premières dates de 2014 :

Jeudi 16 janvier, lundi 20 janvier, jeudi 30 janvier et lundi 3 février.

Pour tous renseignements contacter Patricia Harnaud.

Info de dernières minutes :

Lors de l'assemblée générale du 4 décembre, un nouveau bureau a été élu.

Nous remercions Frédérique et Florence pour leur travail et leur investissement de ces dernières années.

Nos remerciements vont également aux adhérents bénévoles apportant une aide précieuse aux membres du bureau pour l'installation et le rangement des diverses activités.

Si vous souhaitez développer une activité sur le village

dans un cadre associatif

vous êtes les bienvenus !!!!

Nous vous souhaitons une excellente année 2014



La Présidente

Société Sauvegarde de la Chasse et de la Nature de Novy-Chevrières

Le bureau :

Président : Jean-Pierre ADAM

Vice-Président : Denis STEVENIN

Trésorier : Joël GESSON

Secrétaire : Bruno LEFEVRE

Membres du bureau : James VADEZ -

Charles ROUSSEAU - Régis LE PEUC'H -

Bernard STEVENIN - Francis VALENTIN.



La société de chasse compte dans ses rangs, 4 gardes particuliers, à savoir :

Messieurs PUJO Joël, GESSON Olivier, PONCET Frédéric, LE PEUC'H Kévin.

Les années se suivent et ne se ressemblent pas.

Comme tous les ans la saison a commencé dès le début de printemps par le comptage des perdrix, faisans et lièvres où se sont retrouvés chasseurs et non chasseurs.

La population recensée était correcte, il ne restait à la nature qu' à faire le reste. Hélas, la pluie et le froid printanier n'ont pas contribué à la réussite que tous les chasseurs attendaient. Très peu de perdreaux et de faisans. Seuls les chasseurs de lièvres ont pu se rendre compte que les effectifs étaient bons.

Modération et gestion restent de mise pour le petit gibier.

En ce qui concerne le chevreuil, les effectifs sont stables.

De façon générale restons à l'écoute de la nature !

Bruno LEFEVRE



L'Association Foncière de Novy-Chevrières

Les 14 membres renouvelés du bureau : Arrêté Préfectoral n° 2010/8 du 27 janvier 2010



Président : James VADEZ
 Vice-Président : Eric REMOND
 Secrétaire : Michel LUDINART

* **Les Membres de droit** : Le Maire de la commune

Le délégué départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

- ◇ **les propriétaires désignés par le Conseil Municipal** : Louis CAMU, Pierre COSPIN, Joël GESSON, Denis STEVENIN, James VADEZ, Christian VALENTIN.
- ◇ **les propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture** : Yvon DOMMELIER, Michel LUDINART, Hervé MASSET, Gérard PUJO, Eric REMOND, Bernard STEVENIN,

Le remembrement de la commune Novy-Chevrières, engendré par le passage de l'Autoroute A34, a permis la réalisation de travaux et notamment de doter la commune d'un bon réseau de chemins ruraux et d'exploitation. *Respectons et conservons-les en bon état.*

Meilleurs vœux et bonne année à tous.

Le Président, James VADEZ

L'Association de Gestion du Cours de Tennis (AGCT)

Créée au cours de l'été 2013, l'association a pour but de coordonner l'utilisation et l'entretien du cours de tennis du village. Elle entrera officiellement en fonction au 1^{er} janvier 2014.

Elle permet aux habitants de Novy-Chevrières d'accéder au terrain de tennis et de l'utiliser dans de bonnes conditions, par exemple par la rénovation des équipements existants (poteaux, filet, grillage, etc.) et la mise en place de nouveaux (Tableau de réservation, coffre de rangement, etc.).

L'AGCT n'est pas une association sportive, aussi elle ne dispense pas de cours et donc n'organise pas de compétitions. De plus, il n'est pas nécessaire de fournir un certificat médical pour y adhérer.

Pour en devenir membre, il faut être résident à Novy-Chevrières et majeur. Cependant, les personnes mineures de plus de 16 ans, ayant une autorisation signée d'une personne majeure responsable peuvent également adhérer.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 25 €. Une caution de 10 euros vous sera demandée à l'inscription pour couvrir l'éventuel remplacement des clés d'accès au terrain et du tableau de réservation.

Si vous souhaitez adhérer, ou simplement avoir de plus amples informations, vous pouvez contacter les membres du bureau :

Patrice LOZINGOT - Président : 06 15 88 14 98 patloz@hotmail.fr

Emmanuel VALENTIN - Trésorier : 06 08 41 62 88 manuxx@wanadoo.fr

Henri BROST - Secrétaire : 06 50 06 73 48 - lesbrost@yahoo.fr



Un hommage a été rendu à l'aviateur Henri ROBIDA le 4 juillet 2013 à Novy Chevrières

Il a fait partie de ces hommes qui ont participé à l'aventure de la conquête du ciel. Après avoir battu un record en avion entre Hanoï et Paris, l'homme est mort dans un accident de voiture à Novy-Chevrières, il y a 80 ans. Un hommage lui a été rendu.

Depuis trente ans, il n'y avait pas eu de commémoration autour de la stèle, située en bord de la route D 951, à la sortie de Novy-Chevrières. La cérémonie en hommage à Henri Robida s'est tenue jeudi, à 18h30, devant la stèle rappelant les circonstances tragiques de la mort d'Henri Robida, cet aviateur qui participa à l'histoire de l'aviation durant la première moitié du XXe siècle.

Pour l'occasion, le maire, Yves Béguin, et son adjoint Daniel Caille ont rappelé devant les quelques personnes rassemblées, dont Guy Patoureaux, représentant Geneviève Robida, inspectrice d'académie des Ardennes (cousine d'Henri Robida, habitante de Charleville-Mézières et aujourd'hui âgée de 95 ans) et d'Annick LAMIRAL, inspectrice académique de la circonscription de Rethel, l'histoire de ce personnage féru de technologie et de progrès.

« Alors qu'il avait promis à sa femme, qu'il venait d'épouser, d'arrêter l'aviation, Henri Robida, par ailleurs passionné de sport automobile, se tue le 2 juillet 1933 à Novy-Chervrières, au volant de sa Bugatti, précédé par la voiture de son ami Pierre Sommer sur le trajet Spa-Gueux. »

« Il eut une existence brève mais intense », évoque le maire adjoint « et il était attiré par l'aviation qui en était encore à ses balbutiements ».

Henri Robida, né en 1902 à Argentan (Orne), a fait ses études au lycée Louis-Le-Grand avant d'intégrer l'école nationale d'aéronautique d'où il sort ingénieur en 1927. Sergent pilote en sortant de son service militaire, il accumule les brevets de pilote et de navigateur de 1929 et 1931. Cette même année, il se lie d'amitié avec Paul Codos, pilote, qui lui propose un raid Paris-Tokyo en tant que navigateur.

Aux commandes d'un avion Breguet-Hispano 600 cv, ils décollent le 11 septembre 1931 en compagnie d'un autre équipage formé de Brix, Doret et Mesmin sur un avion appelé le Trait-d'union. Alors que son avion est obligé d'atterrir en urgence près de Düsseldorf en Allemagne, le deuxième équipage qui poursuit sa route s'écrase sur les Monts Oural. Doret est le seul rescapé.

Malgré le drame, les deux amis décident de se lancer un nouveau défi : battre le record de vitesse, détenu alors par Coste et Bellonte en 107 heures pour joindre Paris en partant d'Hanoï.

Le 20 janvier 1932, ils entament leur périple avec des escales à Calcutta, Karachi, Bassora, Athènes Rome, Marseille avant d'être accueillis par des fusées au Bourget. Le record est battu avec 77 heures et 17 minutes pour parcourir 11 015 kilomètres.



Arnould Mathieu, directeur de l'école primaire, présent lors de l'hommage, a rappelé que l'histoire de cet aventurier fait l'objet d'un travail avec les élèves : « Et c'est une bonne occasion de revenir sur l'histoire de notre village ».



Marie LEJEUNE CHAMPIONNE DE France au TIR à L'ARC 2013

Nommée marraine de la soirée de l'OMS de Rethel



Marie LEJEUNE, habitante de Novy Chevrières est archère du club de « Rethel sportif tir à l'arc » depuis 8 ans, et pratique le tir à l'arc en arc classique et obtient trois médailles de France pour la saison 2012/2013. Comme l'an passé.

Marie a réalisé une très bonne saison en commençant par le Championnat de France de « Tir en campagne » le 5 juillet 2013 à Auvers St Georges, compétition extérieure se composant de 12 cibles à distances connues et 12 cibles à distances inconnues, elle décroche la médaille d'or, elle élimine la Championne du monde 2012.

Aux tirs de sélections pour le Championnat d'Europe de tir campagne, à Loudéac dans les Côtes d'Armor le 10 août 2013, Marie termine troisième.

Son troisième rendez-vous fut le Championnat de France Fédéral à Sallanches le 25 août 2013, tir extérieur à 50 mètres. Un des grands rendez vous sportifs de la fédération qui a rassemblé 600 compétiteurs sur 3 jours. Marie monte sur la troisième marche du podium avec une médaille de bronze. Elle est coachée par son frère Marc médaillé de France également.

Marie termine sa saison extérieure par le championnat de France de tir Beursault, 50 mètres, à Compiègne le 6 octobre 2013.

Le tir Beursault est la discipline la plus ancienne du tir à l'arc. Les archers étaient honorés et les gagnants proclamés « ROY » de leur cité et étaient exemptés d'impôts pendant une année. Tir traditionnel pratiqué par tous les archers et chevaliers souhaitant continuer à faire vivre et perdurer la tradition. Elle termine médaille de bronze.

Sacrée marraine lors de la soirée des récompenses de l'office municipal des sports de Rethel (OMS), le 22 novembre dernier, Marie termine avec élégance sa saison.

Elle redémarre fort en plaçant la barre haute à ses concurrentes pour la saison 2013/2014 car elle est pour le moment 1ère du classement national salle, à 18 mètres. Elle termine première au tournoi Européen scratch qui s'est déroulé le 1er décembre 2013 à Chalons en Champagne.

Tous les archers de son club ainsi que les archers du département et de la région l'ont encouragée et félicitée. Marie remercie ses parents pour le soutien moral qui reste important pour le mental.



QUELQUES INFOS PRATIQUES CONTACTS UTILES

EMPLOI ET ENSEIGNEMENT

Direction Régionale des Entreprises, concurrence, consommation, travail et emplc (DIRECCTE). Unité Territoriale des Ardennes
18, avenue François Mitterrand - BP 878
08011 Charleville-Mézières Cedex
03 24 59 71 30

Pôle Emploi

Téléphone unique : 39 49
- 106, rue Bourbon
08013 Charleville-Mézières Cedex
- 30 bis, rue Ferroul
08000 Charleville-Mézières
- Rue Jean Mermaz
08304 Rethel Cedex
- 31bis, avenue Jean-Baptiste Clément
08500 Revin
- 5 rue Berthelot
08209 Sedan Cedex

URSSAF

34 bis, rue Ferroul
08000 Charleville-Mézières
Tél. 39 57
www.champagneardennes.urssaf.fr

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Ardennes
20, avenue François Mitterrand
08011 Charleville-Mézières Cedex
03 24 59 71 50
www.ac-reims.fr/ia08

Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRIT-MDTS)
ZHT du Moulin-Leblanc
3, boulevard Jean Delautre
08000 Charleville-Mézières
03 24 37 89 89

ORGANISMES CONSULAIRES

Chambre de Commerce et d'Industrie
18a avenue Georges Corneau
08106 Charleville-Mézières Cedex
03 24 56 62 62
www.ardennes.cci.fr

Chambre d'Agriculture
1, avenue du Petit-Bois
08013 Charleville-Mézières cedex
03 24 56 89 40
www.chambagri.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
8, rue de Clèves
08013 Charleville-Mézières Cedex
03 24 56 81 81
www.cma-ardennes.fr

ADMINISTRATIONS

Conseil général des Ardennes
Hôtel du Département
CS 20001
08011 Charleville-Mézières Cedex
03 24 59 60 60
www.cg08.fr

Préfecture des Ardennes
1, place de la préfecture - B.P. 60002
08005 Charleville-Mézières Cedex
03 24 59 66 00
www.ardennes.gouv.fr

Centre des Finances Publiques
2, esplanade du Palais de Justice
08000 Charleville-Mézières
03 24 56 60 60

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
14, rue de la Porte-de-Bourgogne
BP 60029 - 08005 Charleville-Mézières Cedex
03 24 52 67 30

Direction Départementale des Finances Publiques
50, avenue Arches
08011 Charleville-Mézières Cedex
03 24 33 75 75

Direction Départementale des Territoires
3, rue des Granges Moulues
08011 Charleville-Mézières Cedex
03 51 16 50 00
www.ardennes.gouv.fr

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
ZAC du Bois-Fortant - rue Paulin-Richier
08000 Charleville-Mézières
03 24 59 71 20
www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé - Ardennes - ARS
18, avenue François Mitterrand
08013 Charleville-Mézières Cedex
03 24 59 72 00
www.ars.champagne-ardenne.sante.fr

Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
14, avenue Georges Corneau
08101 Charleville-Mézières Cedex
Tél. 36 46
www.ameli.fr

SERVICE SOCIAL

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
44, place de la Gare
08099 Charleville-Mézières Cedex
0 810 25 08 10
www.ardennes.caf.fr

ORGANISMES CONSULAIRES

Chambre de Commerce et d'Industrie
18a avenue Georges Corneau
08106 Charleville-Mézières Cedex
03 24 56 62 62
www.ardennes.cci.fr

Chambre d'Agriculture
1, avenue du Petit-Bois
08013 Charleville-Mézières cedex
03 24 56 89 40
www.chambagri.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
8, rue de Clèves
08013 Charleville-Mézières Cedex
03 24 56 81 81
www.cma-ardennes.fr

SANTE

Hôpitaux

- **Charleville-Mézières**
45, avenue de Manchester
08000 Charleville-Mézières
03 24 58 70 70
www.ch-charleville-mezières.fr

- **Fumay**
30, place Baty
08170 Fumay
03 24 36 26 00

- **Nouzonville**
65, rue Edouard Vaillant
08700 Nouzonville
03 24 53 93 20

- **Rethel**
Place Hourtoule
08300 Rethel
03 24 38 66 66
www.ch-ghsa.fr

- **Sedan**
2, avenue Margueritte - 08200 Sedan
03 24 22 80 00
www.ch-sedan.fr

- **Vouziers**
12, rue Henrionnet - 08400 Vouziers
03 24 30 71 00
www.ch-ghsa.fr

JUSTICE

Tribunal de Grande Instance (TGI)
9, esplanade du palais de Justice
08000 Charleville-Mézières
03 24 29 05 09

Tribunal d'Instance
12, rue Madame-de-Sévigné
08000 Charleville-Mézières
03 24 56 34 13

Tribunal de Commerce
1, rue de la Comédie
08200 Sedan
03 24 57 50 53

Conseil des Prud'Hommes
20, rue de l'Arquebuse
08000 Charleville-Mézières
03 24 59 88 88

Entreprise : COLLIGNON Firmin

Activité : Peinture bâtiment et couverture zinguerie,
Traitement de charpente, ravalement de façade
Adresse : Rue du Moulin
Tel : 03.24.38.52.57 et 06.80.56.38.21

Entreprise : TAXIS ELISABETH

Activité : Transports médicaux assis
Depuis 25 ans
Adresse : 5, route de Chevrières
Tel : 03.24.38. 21.31 / 06.07.33.63.69

Entreprise : WAGNER Jean-Paul

Activité : Animation, Disco mobile, sono, vente, location
Adresse : 4 Impasse des Haies
Tel : 03.24.38.05.41

**Entreprise : DEHAYE Fabrice**

Activité : Tueur de porcs
Adresse : 12, route de Charleville
Tel : 03.24.38.49.90

**Entreprise : GONCALVES Olivier**

Activité : Ebénisterie, Menuiserie,
Restauration meubles anciens
Adresse : 28 Rue de l'Eglise
Tel : 03.24.72.13.74

**Entreprise : AMBIANCE DECORS**

Activité : Peinture intérieure
Adresse : 37 Route de Charleville
Tel : 03.24.72.21.38 ou 06.83.16.34.51

**Entreprise : COLOR FACADE**

Activité : Façadier, enduits peinture int/ext
Isolation extérieure
Adresse : 27, route de Charleville
Tel : 03.24.38.45.67

Entreprise : SARL CHAVARIA

Activité : Transport sable, toutes marchandises et TP
Adresse : 12, Grand' Rue
Tel : 03.24.38.02.18

Entreprise : Frédéric MALVY

Activité : couverture zinguerie Ramonage
Adresse : 39, Grand'Rue
Tel : 03.24.38.62.13

**Entreprise : VIOLET Jean-Marc**

Activité : Horticulteur, maraicher,
Vente de fleurs et légumes
Adresse : 19 Grand'Rue
Tel : 03.24.38.11.43

**Entreprise : LE BON ACCUEIL
Monsieur SIMON Philippe**

Activité : Restauration traditionnelle
Adresse : 36, route de Charleville
Tel : 03.24.38.21.36

**Entreprise : LES OBIERS (M MEICHER)**

Activité : Vente de chiots, chatons aliments animaux
Adresse : Ferme de Corny la Cour
Tel : 03.24.72.57.40

**Entreprise : VAILLANT Bernard**

Activité : Courtage en financement TPE,PME
Adresse : 10 Grand'Rue
Tel : 03.24.38.05.94

Entreprise : MARTINEZ Josélito

Vente de linge, bazar
JM Automobile
Achat vente de véhicules d'occasion
Adresse : 49, Grand'Rue
Tel : 06.78.14.82.79

Entreprise : GEOFFROY David

Activité : Maçonnerie générale neuf et rénovation
Adresse : 41 Grand'Rue
Tel : 03.24.72.38.80

**. REGAL PIZZA : chaque semaine**

Le mardi à partir de 17heures 30 devant la mairie
Tél : 06.03.06.05.86 après 17 heures 30
Tél : 03.24.39.52.51 avant 16 heures



Tous nos remerciements à
l'Entreprise SCEE pour l'édition
de ce journal .

